

Rapport sur le préavis municipal n° 43-2024 relatif à *une demande de crédit complémentaire pour l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive - Place de l'Eglise*

La commission composée de Monsieur Thierry Humblet, Monsieur Stéphane Paris et de la rapportrice Madame Kristelle Dénervaud-Romero, s'est réunie les 21 et le 25 novembre 2024, afin d'étudier le préavis précité.

Nous remercions Monsieur Samuel Dyens, Municipal responsable des eaux et épuration pour les renseignements fournis à ces deux occasions.

Base(s) de travail :

- Préavis municipal daté du 12 novembre 2024, sur une demande de crédit complémentaire pour l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive - Place de l'Eglise
- Préavis précédant 39-2024, daté du 17 juin dernier

Pour mémoire, le projet initial chiffré à 147'000 CHF comprenait principalement l'installation d'un collecteur d'eaux claires.

Le projet révisé auquel le présent préavis fait référence comprend la mise en œuvre de 3 collecteurs permettant de conduire respectivement les eaux claires, les eaux usées et l'eau potable (eau sous pression).

Un tel changement d'envergure du projet s'explique essentiellement par des négligences commises par le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil SA lors de la première analyse, exemplairement l'absence de considération des conclusions du rapport caméra réalisé par Cand-Landi lors du dernier audit des canalisations. Rapport caméra qui montre, par exemple, la non-conformité de grand nombre de raccords pour le traitement des eaux usées ayant d'ores et déjà participé à l'obstruction de la conduite existante.

Sur la base de ce qui a été relevé précédemment, et en y ajoutant l'omission d'une conduite de dimensions significatives pour l'évacuation des eaux claires de l'église, la commission estime que le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil SA a effectué une première analyse indigne de sa réputation, et recommande vivement à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'un tel désastre ne se reproduise plus.

Pour en venir au coût du projet, celui-ci passe de CHF 147'000.00 à CHF 342'700.00, soit une augmentation d'un peu plus de 130%.

La commission n'est pas en mesure de se prononcer sur la pertinence de ces coûts, n'ayant pas été exposé aux détails des offres.

Elle constate cependant que, malgré les manquements du bureau d'ingénieurs, la commune a décidé de poursuivre sa collaboration avec celui-ci dans le cadre de cette nouvelle mouture du projet, sans faire d'appel d'offres. Ce bureau se trouve donc dans une position de monopole ce qui s'accompagne de risques importants pour le mandant.

À la suite de la discussion avec M. Samuel Dyens, la commission relève les éclaircissements suivants :

1) Ajout d'un collecteur d'eau d'usées :

À la suite d'un audit réalisé par l'entreprise Cand-Landi, le collecteur d'eau usée est en piètre état et exige d'être remplacé rapidement.

2) Ajout d'une conduite d'eau sous pression et d'une borne hydrante :

*Le plan directeur de distribution des Eaux exige le remplacement de la conduite et de la borne hydrante. La commission s'interroge sur les raisons pour lesquelles cette exigence, pourtant comme avant le premier préavis 39/2024, n'y figurait pas !
A noter qu'une subvention pourrait être accordée par l'ECA mais, à date, il n'y a aucune certitude.*

3) Pose d'un tube pour l'éclairage public de la galerie piétonne :

L'alimentation de ce secteur d'éclairage se fait via une armoire électrique située sur une parcelle privée. Il est prévu d'y remédier dans le cadre ce projet.

4) Swisscom et La Romande Energie ont été avertis du chantier à venir afin qu'ils puissent en profiter pour effectuer, le cas échéant, divers travaux d'aménagement à leur charge.

5) Une conduite d'évacuation d'eau claire de l'église est prévue à la suite de la découverte d'infiltrations d'eau dans un bâtiment voisin.

Notre commission s'est penchée sur le souhait de la Municipalité de profiter des fouilles pour réaliser divers travaux qui ne sont pas intrinsèquement liés à l'assainissement et à la mise en séparatif du secteur Au Chaffard - La Rive - Place de l'Eglise, comme la pose d'un tube pour l'éclairage public de la galerie. Selon la commission c'est le bon sens qui dicte ce souhait auquel elle apporte donc toute sa solidarité. Cependant, les coûts de ces travaux doivent impérativement être imputés aux dicastères responsables (ex : éclairage public).

Malgré les fâcheuses surprises que dévoile ce projet révisé, la commission comprend que les travaux décrits sont nécessaires, voire obligatoires pour certains.

En conclusion :

- La municipalité demande au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive - Place de l'Eglise, selon ce nouveau projet et en complément de ce qui avait été approuvé le 17 juin, 2024.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extraordinaire complémentaire de de CHF 195'700 TTC pour ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de CHF 6'530.- durant 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 3'000.- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

- (Après analyse, la commission recommande aux membres du conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté).

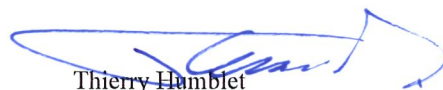
Pour la commission :



Kristelle Déneraud-Romero



Stéphane Paris



Thierry Hamblet